saison 2026-2027
COMMISSION D'ORGANISATION DES COMPÉTITIONS
1 rue Daniel-Costantini • CS 90047 • 94046 Créteil cedex
5800000.coc@idf.ffhandball.net
01 56 70 74 74

COMMISSION ORGANISATION COMPÉTITIONS LIGUE ÎLE DE FRANCE

Compte-rendu de réunion de la commission sportive

PV n°6

réunion du 20/10/2026
Présents : P. Bottoni, L. Cherencey-Rohou, V. Jacob, S. Mesrour, N. Zajac, C. Zakarian
Excusés : O. Ghribi-Joffroy, É. Jacquenet, F. Jury, C. Pastor, F. Pasquier, D. Renaud

WEEK-END DU 17-18/10

► U18 M

PÉNALITÉ SPORTIVE & FINANCIÈRE | joueur(s) hors convention | article 25.2.8.2.1 RG

DÉL., POULE 1	17/10/2026	MONTFERMEIL HB	ENT PARIS GALAXY 2	PARIS SC

PÉNALITÉ SPORTIVE & FINANCIÈRE | joueur trop jeune | article 109.3.4 RG

DÉL., POULE 2	18/10/2026	HBC SERRIS VE 2	BOIS-COLOMBES SP. 2	BOIS-COLOMBES SP.

WEEK-END DU 14-15/11

PÉNALITÉ FINANCIÈRE | non respect du délai d'envoi de conclusion | article 93 RG

► R1 M

POULE 1	SAINT-DENIS HB	COURBEVOIE HB	SAINT-DENIS HB

► R2 F

POULE 1	ENT. RUEIL / PUTEAUX 1B	PARIS XO	RUEIL AC

► R3 M

POULE 8	CS MEAUX HB	MAROLLES HB 1B	CS MEAUX HB

Engagemements coupe de la France régionale U17F & U18M

CDF U18 masculine (9 équipes)

1	5877034	TORCY HB MLV
2	5877043	ENT. PONTHIERRY / SÉNART
3	5891012	ENT. ÉGLY / ST-GERMAIN-LÈS-ARPAJON
4	5892026	ENT. RUEIL / PUTEAUX
5	5892036	LEVALLOIS SC
6	5893013	AC BOBIGNY
7	5894029	ES SUCY
8	5895052	HBC PARISIS
9	5895068	ÉLITE VAL-D'OISE HB

CDF U17 féminine (2 équipes)

1	5878080	TRIEL CHANTELOUP VERNOUILLET VERNEUIL HB
2	5891028	ENT. PALAISEAU OUEST ESSONNE

Les membres de la COC présents et concernés par une quelconque décision sur le présent PV n'ont pas pris part aux débats.

Voie de recours : conformément aux dispositions contenues dans l'article 6 de la section 2 du titre 1 du Règlement d'examen des réclamations et litiges de la FFHandball, cette décision est susceptible d'être contestée auprès du président de la commission des réclamations et litiges de la ligue Île-de-France, dans un délai de sept jours suivant la notification de la décision, par lettre recommandée avec accusé réception et accompagné des droits de consignation prévus.

Christian Zakarian
président de la commission